

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2023



Pôle : Médico-Chirurgical et Fonctions transversales rattachées au pôle
Direction ou Unité ou Service : Permanence d'Accès aux Soins de Santé
Directeur ou Chef de Service : Mme V.MERIMEE
Cadre ou Référent : Mme E.VAUDELIN

SOMMAIRE

I.	ACTIVITES PRINCIPALES DU SERVICE / MISSIONS :	3
I.1	<i>Les effectifs et l'organisation de l'activité</i> :	4
I.2	<i>Activité du service</i>	5
I.3	<i>– Qualité</i>	11
II.	LES PROJETS REALISES EN 2023	11
III.	AXES DE TRAVAIL ET PERSPECTIVES 2023 EN LIEN AVEC LES PROJET D'ETABLISSEMENT 2017-2021 ...	12

Rapport annuel d'activité 2023

SERVICE PASS

I. ACTIVITE PRINCIPALES DE LA PASS/MISSION

La loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions, introduit dans le code de la santé publique la prise en compte de la précarité par le système de santé, une mission hospitalière de lutte contre l'exclusion sociale et la mise en place des PRAPS (Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins).

Cette loi a pour objectif de garantir à tous, l'accès à des droits fondamentaux tels que l'emploi, le logement, l'éducation, la citoyenneté, la culture et la santé. Elle a permis de confirmer les obligations des hôpitaux publics et hôpitaux privés avec mission de service public, en matière d'accès aux soins et d'étendre leurs obligations à la continuité des soins.

La Circulaire n° 736 du 17 décembre 1998¹ relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des établissements de santé participant au service public hospitalier et à l'accès aux soins des personnes les plus démunies installe les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) qui sont définis dans l'article 76 de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions².

Le Code de la santé publique : articles L. 1110-1, L. 6111-1-1, L. 6112-1, L. 6112-3, L. 6112-6 ; - Arrêté du 23 mars 2007 (application article D. 162-8 du Code de la sécurité sociale).

La circulaire n°DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et le fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé

N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières

PRESENTATION

Le 01/08/2000, le Centre Hospitalier de L'Aigle met en place une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (rattachée au service social du Centre Hospitalier et sous la responsabilité de la Direction des Soins), conjointement avec le Centre Hospitalier de Mortagne au Perche avec pour professionnelle, une assistante sociale recrutée à temps plein, exerçant à hauteur de 60% (soit 3 jours/ semaine) sur l'établissement et 40% sur celui de Mortagne au Perche. En 2009, en commun accord entre la Direction des deux Centres Hospitaliers, la mise à disposition prend fin à l'exception de l'organisation financière gérée par l'ARS. Le 28 juin 2019, l'ARS de Normandie acte la création de deux unités fonctionnelles distinctes au sein de chacun des établissements de santé.

Depuis février 2014, la PASS de L'Aigle est constituée de professionnelles du champ sanitaire et social. Cette articulation est une condition essentielle pour assurer une prise en charge simultanée des aspects sanitaires et sociaux et prend tout son sens dans la prise en charge médico-sociale. Fin 2018, consciente de l'utilité du dispositif PASS au sein du Centre Hospitalier de L'Aigle, la Direction prend l'initiative de délocaliser la PASS et de l'implanter à l'entrée de son établissement, dans une maisonnette accolée au standard offrant ainsi un emplacement visible et accessible à la fois au public en grande

¹ Articles L.6112-1, L6112-3, L6112-6 du Code de la santé publique

² « Dans le cadre des programmes régionaux pour l'accès à la prévention et aux soins prévus à l'article 71 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, les établissements publics de santé et les établissements de santé privés participant au service public hospitalier mettent en place des permanences d'accès aux soins de santé, ... ».

difficulté et aux professionnelles intervenant dans le champ sanitaire et sociale et une qualité de travail indéniable pour l'équipe en place. La PASS de L'Aigle dispose donc d'un local dit « dédié » avec une pièce adaptée pour assurer les consultations médicales. Par conséquent, une fois les conditions matérielles réunies, la recherche d'un professionnel intéressé par ce temps PASS est réitérée auprès de la Direction. En juin 2019, un médecin affecté au service des urgences accepte, en accord avec la direction de l'établissement de santé, le temps médical PASS. Ainsi, la première permanence médicale a lieu le jeudi 01 Août 2019 après-midi assistée de l'infirmière.

MISSIONS

« Les PASS constituent des cellules de prise en charge médico-sociale qui doivent faciliter l'accès des personnes en situation de précarité, non seulement au système hospitalier mais aussi au réseau institutionnel ou associatif de santé, d'accueil et d'accompagnement social en poursuivant un objectif global de réinsertion du patient dans les dispositifs de droit commun relatif aux soins et à la santé.»³

Trois types d'activité:

- Auprès des patients : accueil, entretiens sociaux, démarches d'accès aux droits, consultations infirmières et médicales, accompagnements dans les démarches de soins dans l'établissement ou à l'extérieur, accompagnements dans les démarches vers les services ou établissements sociaux...

- Auprès des professionnels de l'établissement : sensibilisation, information et formation, ainsi que définition de protocoles dans les différentes situations pour et avec l'ensemble du personnel afin d'améliorer la réactivité et garantir la collaboration de tous face aux problématiques de précarité.

- Auprès des partenaires extérieurs à l'établissement : intervenants du secteur sanitaire, acteurs du champ social et tous professionnels agissant dans le réseau local de précarité, au sens large. La PASS doit être un partenaire actif du réseau et formaliser le plus possible par courriers ou conventions la teneur de ces échanges avec tous les partenaires : caisses d'assurance maladie, services du conseil général (protection maternelle et infantile), centres communaux d'action sociale, services municipaux de santé, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, associations humanitaires, structures médico-sociales, autres établissements de santé, médecins libéraux, etc.

I.1 EFFECTIFS ET ORGANISATION DE L'ACTIVITE

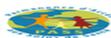
L'unité PASS est ouverte du lundi au vendredi sur des temps déterminés avec une consultation médicale, tous les jeudis après-midi. L'équipe se compose d'une infirmière à 0.80 ETP, d'une assistante sociale à 0.60 ETP, d'un médecin à 0.10 ETP, d'une secrétaire administrative à 0.25 ETP et d'un cadre socio-éducatif.

Mouvement : médecin présent 9 mois puis nomination de 2 médecins à la PASS : intervention en alternance 1 semaine sur 2

³ Note DGOS du 18/06/2013 sur le rôle et missions des PASS

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Tél : 06 78 93 39 20
pass@ch-laigle.fr



Chef de Service
Dr Ong Seng Joseph

Cadre Socio - Educatif
VAUDELIN Enka

Médecins Référents
Dr KAPINGA KUPA - Dr MADJIDADI

P.A.S.S.	Infirmière PROVOST Sandryne		Assistante Sociale SIMONIN Françoise	
	MATIN	APRE S-MIDI	MATIN	APRE S-MIDI
Lundi	9h00 - 13h00	13h30 - 17h00		13h00 - 16h30
Mardi	9h00 - 13h00	13h30 - 17h00	8h30 - 12h30	13h00 - 16h30
Mercredi				
Jeudi	9h00 - 13h00	13h30 - 17h00	8h30 - 12h30	13h00 - 16h30
Vendredi	9h00 - 13h00	13h30 - 17h00		13h00 - 16h30

■ Consultation Médicale le jeudi de 13h30 à 17h00



Une permanence téléphonique est mise en place; l'équipe de professionnels PASS peut être ainsi jointe chaque jour sur le portable du service par les professionnels du secteur médico-social et/ou les personnes déjà prises en charge dans le cadre de ce dispositif. Une permanence PASS est assurée tous les Vendredis de 10h30 à 12h30 au local PASS.

Les professionnelles de la P.A.S.S sont amenées régulièrement à utiliser les véhicules de l'établissement pour se rendre au plus près du public relevant du dispositif, dans le but de les accompagner vers le soin et de les aider à la régularisation de leurs droits.

I.2 ACTIVITE DE LA PASS

L'absence de deux professionnelles sur des périodes plus ou moins longues (ASE – du 13/02/2023 au 31/12/2023 et cadre socio-éducatif du 19/12/2022 au 13/12/2023 à mi-temps thérapeutique), l'activité de la PASS n'a pas été impactée et reste sensiblement identique.

Années	2020	2021	2022	2023
File Active	159	194	211	214

La PASS enregistre 712 passages/accueil pour cette année, petite précision de compréhension, ce chiffre comprend à la fois, les personnes accueillies lors des permanences assurées en intra et extra hospitalier, les personnes qui sont accueillies hors de ces temps, sur des rendez-vous fixés ainsi que celles venues uniquement déposer un document ou prendre un rendez-vous. **Depuis sa création, notre équipe PASS a pour spécificité d'aller vers** cette population en situation de précarité (personne sans domicile, gens du voyage, personnes hébergées dans les structures du dispositif d'accueil 115, hébergement CADA, migrants...) ainsi que les **54** VAD visites à domicile effectuées durant l'année dont plusieurs déplacements communs et **86** accompagnements paramédicaux (toutes confondues : assistante sociale/ infirmière).

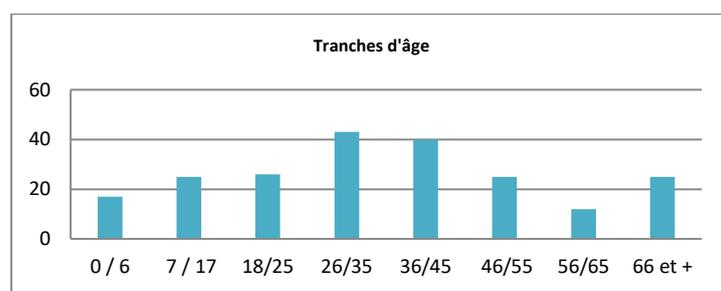
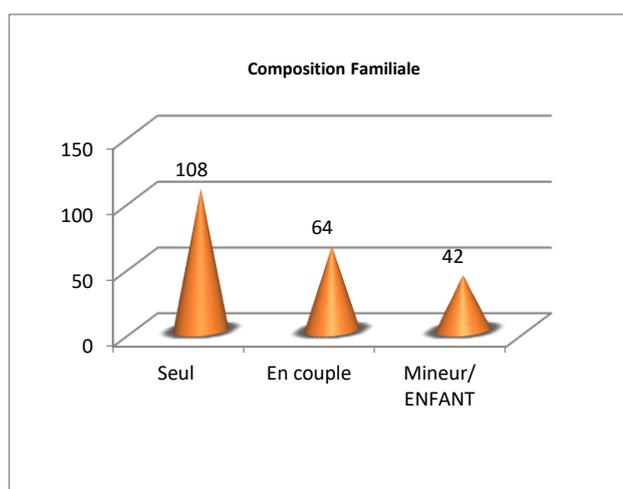
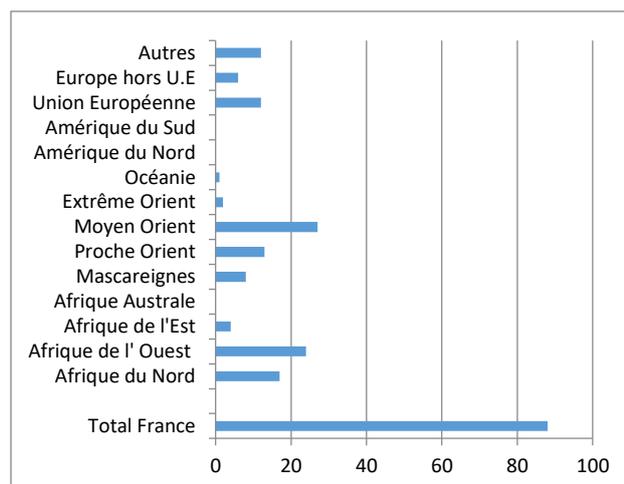
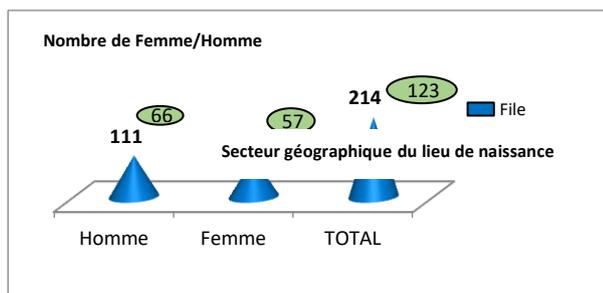
➤ PROFIL DU PUBLIC

La P.A.S.S accueille en grande majorité des personnes de sexe masculin soit **52% en 2023** contre 53% en 2022, sur les **214 personnes accueillies** on comptabilise **123 nouveaux** patients (chiffre sensiblement identique à l'année antérieure car en 2022 la PASS a accueilli 211 personnes dont 126 nouveaux patients). La tranche d'âge 26/35 est la plus élevée dans l'accueil du patient cette année (43), on remarque également que celle des 18/25 est de 26 personnes en 2023 contre 33 en 2022.

42 enfants sont accueillis avec leur parent en 2023 contre 44 en 2022.

Notre public est composé en grande majorité de personnes célibataires avec ou sans enfant à charge (**108**), **88** personnes sont nées en France/Métropole, contre **126** patients nés sur un sol étranger, on constate que le chiffre des personnes nées sur le sol de l'Afrique de l'Ouest reste identique à celui de 2022(27 en 2022 contre 24), légère baisse pour le Moyen Orient (31 en 2022 contre 27).

Quelques tableaux pour illustrer les informations collectées



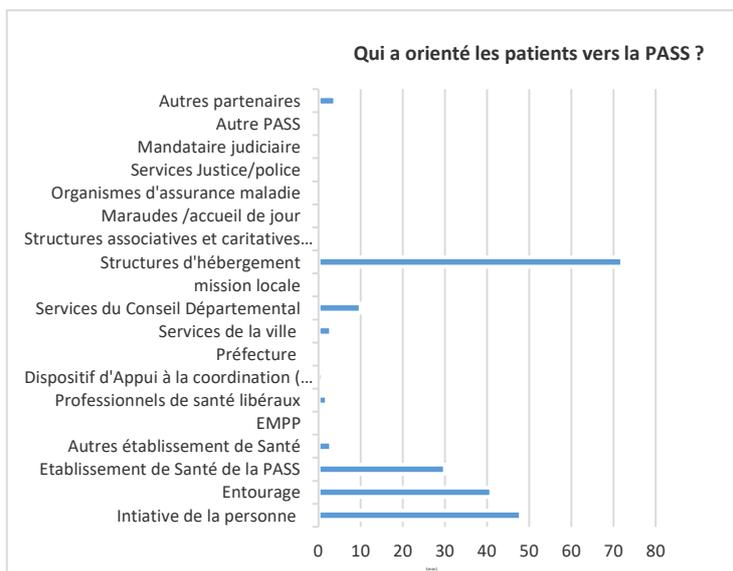
Ceci entraîne comme l'année précédente des difficultés liées à la langue, malgré les compétences linguistiques (anglais/espagnol) de l'équipe PASS, les professionnels pour certains entretiens sont tout de même amenés à utiliser « Google traduction », ou de faire appel à des ressources d'interprétariat extérieur ou communautaire, lors de visites ou rendez-vous non programmés. Pour répondre à cette problématique de traduction, l'équipe PASS peut aussi solliciter les professionnels du centre hospitalier, référencés dans la liste du personnel parlant une langue étrangère, afin d'assurer le contenu de l'entretien. Malheureusement, les langues ou dialectes des personnes accueillies cette année ne sont pas répertoriés sur notre établissement. De là, avec l'accord de la direction du CH de L'Aigle, nous sollicitons si besoin l'association FIA dans le cadre de la convention signée en 2020 afin d'assurer des entretiens médicosociaux de qualité pour le patient et les professionnels. Les règles d'utilisation de ce service mises en place par la direction du CH de L'Aigle a fortement compliqué l'accès à

FIA : 5 en 2023 contre **1 en 2022**, nous constatons que pour une bonne utilisation de ce dispositif il faut à la fois une rigueur des horaires de prise en charge du patient lors des RDV par l'équipe médicale et la présence ponctuelle du patient.

Les structures d'hébergement, avec lesquelles nous sommes très régulièrement en relation, ont orienté vers la PASS **72 personnes en 2023** (62 en 2022) et le Centre Hospitalier de L'Aigle **30 personnes en 2023** (20 en 2022). L'orientation vers la PASS s'effectue très souvent à partir du service des Urgences par le biais d'une fiche de transmission PASS mise à disposition des professionnels médicaux et paramédicaux afin de signaler toute personne en situation de précarité pouvant relever

du dispositif. Le retour du CSE (début année 2023 à 50%) a certainement eu des répercussions sur l'augmentation des orientations des patients vers le dispositif PASS à partir du service des urgences.

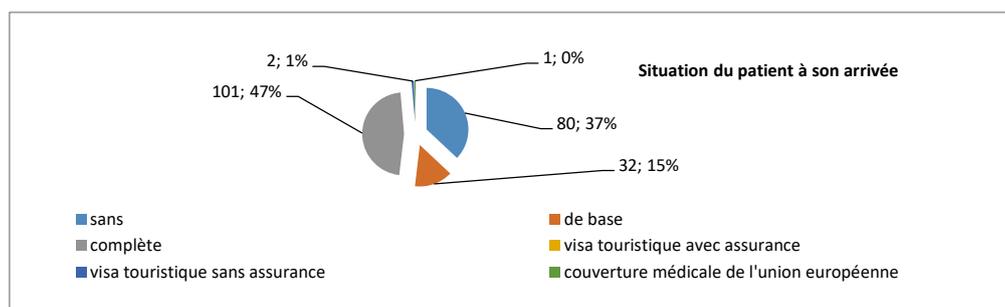
Le Centre Hospitalier a aussi un rôle important dans le repérage du public précaire et nous devons communiquer, à nouveau, et informer les professionnels des services de soins que l'unité PASS existe au sein de notre établissement et accueille un grand nombre de personnes précaires.



Un grand nombre du public, **soit 89** patients (contre 98 en 2022), s'adresse directement à la PASS de leur propre initiative ou conseillé par leur entourage, **13** personnes (14 en 2022) sont orientées par des services du Conseil Départemental et par d'autres structures ou associations caritatives.

En 2023, 76 (90 en 2022) personnes déclarent avoir un domicile fixe. Une partie, **soit 35** personnes (26 en 2022), dit être hébergée soit chez des amis, soit chez des connaissances ou en famille, **16** patients vivent en caravane (16 en 2022) et **81** personnes sont sans hébergement ou vivent en foyer/Hôtel, 115 contre 69 en 2022. Il faut noter que leur condition de vie d'errance « choisie » (comportement marginal / sentiment de liberté) ou pas (sentiment d'exclusion de la société) implique une prise en charge sanitaire (pour la continuité des soins) et sociale beaucoup plus difficile. Financièrement, le nombre de personnes en grandes difficultés est de plus en plus important.

Malgré les dispositifs d'aide mis en place depuis plusieurs années pour la couverture maladie, beaucoup n'ont toujours pas de couverture maladie lors de la première prise en charge : **38 %** des patients accueillis à la PASS, **soit 80 personnes** n'ont aucune couverture de base la sécurité sociale et **46 %** **soit 99** personnes ne bénéficient d'aucune couverture maladie complémentaire, **16 %** ont des droits de base ou AME soit 35 personnes.



ACTIVITE SOCIALE

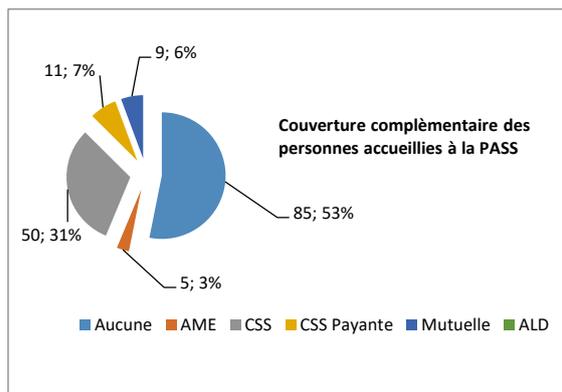
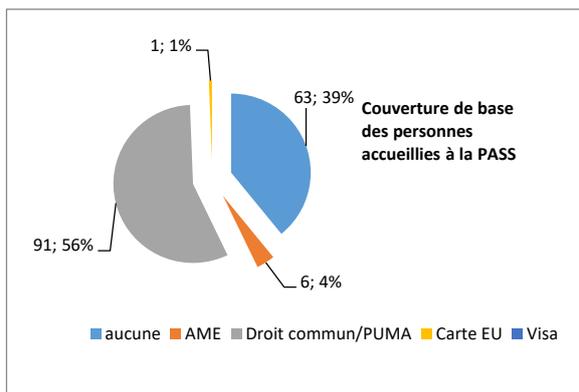
Cette année, l'assistante sociale a pris en charge **161 personnes** (dont **93** nouveaux patients) **sur 214** personnes accueillies. Elle en a rencontré 239 physiquement pour l'instruction des dossiers et leurs suivis.

Une grande partie du temps de travail du travailleur social est mobilisée dans le rétablissement ou la mise en place de droit à la couverture maladie. Très souvent lors du premier entretien, l'absence de couverture sociale ou de complémentaire santé est constatée par la professionnelle. Lors des démarches administratives, elle est très souvent confrontée à des difficultés pour recueillir la totalité des informations relatives à l'instruction de dossiers du fait de la barrière de la langue, de l'absence de papiers administratifs comme notamment l'extrait d'acte de naissance traduit en français, justificatif de présence sur le territoire, feuille d'impôt sur le revenu mais encore d'un temps de séjour trop court du demandeur sur le territoire Aiglon. Par conséquent, l'instruction de certains dossiers peut prendre plus de temps que d'autre, ou ne pas être finalisée par manque de document.

Le public accueilli rencontre de grandes difficultés à fournir les documents réclamés afin de lui ouvrir des droits communs. Sans accompagnement social, un grand nombre n'aurait pas de droit ouvert car réaliser seul leur démarche leur semble insurmontable, ou/et ne pas leur être possible du fait de leur condition de vie. Quotidiennement leur vie est semée de difficultés de tout ordre (alimentaire, vestimentaire, financière, logement, internet...) et leur préoccupation laisse peu de place aux démarches administratives et encore moins à celle du soin ... d'où l'intérêt d'aller au plus près de ce public ... une des raisons qui peut justifier en partie leur renoncement aux soins. La complexité des prises en charge du fait de la situation sociale de chacun ne permet pas toujours d'apporter des réponses rapides.

Par ailleurs, la convention signée entre la CPAM de l'Orne et les PASS de l'Orne, en Octobre 2016, a vraiment consolidé les collaborations existantes et amélioré les relations et vient d'être renouvelée en 2023. La mise en place de cet outil de travail est une vraie plus-value pour les bénéficiaires « patients P.A.S.S » et l'équipe PASS. Elle permet le suivi, le traitement des dossiers des personnes relevant du dispositif P.A.S.S et renseigne sur les changements législatifs ce qui facilite le travail administratif de l'assistante sociale. Les relations avec les référents CPAM sont régulières ce qui est un gain de temps pour l'instruction et le suivi des dossiers. L'évolution de la législation des droits à la couverture maladie rend indispensable ce travail en réseau pour les demandes de prise en charge des personnes étrangères. Le nombre de dossiers instruits en 2023 est supérieur aux années précédentes. La régularisation des droits à la couverture maladie du public représente une grande partie de l'activité de l'assistante sociale et nécessite un lien étroit avec les partenaires de la sécurité sociale facilitant le traitement des dossiers complexes.

Nous constatons lors de la prise en charge de la personne, les difficultés de l'absence de couverture sociale sur 161 vus par ASS



Depuis la mise en place de la convention avec la CPAM, le lien CPAM/PASS en faveur du public précaire fonctionne parfaitement à l'exception du traitement des dossiers d'Aide Médicale Etat qui ne sont plus étudiés par nos référents CPAM Orne mais orientés vers CPAM 75.

Il semble nécessaire d'engager ce même travail avec la Mutualité Sociale Agricole dans l'intérêt des bénéficiaires et des professionnels.

Constat : Des pièces administratives sont parfois réclamées par voie postale directement au bénéficiaire étranger qui ne parle pas le français, sans informer l'instructeur de la demande, de ce fait les dossiers restent en attente ou clôturés.

Cependant, aux vues des multiples problématiques diagnostiquées, ayant une répercussion sur l'état de santé, comme l'isolement social, la vulnérabilité, les problèmes financiers, le problème de logement, d'hygiène, de détresse, d'épuisement, l'action de l'assistante sociale ne se limite pas à l'ouverture de droit à la couverture maladie. Elle est amenée à engager un travail étroit et conséquent en faveur des patients en direction des organismes sociaux, des associations caritatives et humanitaires pour trouver des réponses adaptées aux besoins, selon l'évaluation des situations (administratives, financières, alimentaires, vestimentaires, écoute, logements...) et donc d'instruire diverses demandes d'aide.

Administrative : dossier couverture maladie, MDPH, CAF, RSA, APA, dossier logement, retraite, retraite complémentaire...

Financière : aides auprès du secours catholique, CiAS, CPAM, dossier de surendettement

Alimentaire et vestimentaire : CiAS (aide alimentaire), Resto du Cœur, Secours Populaire, secours catholique, croix rouge.

Logement : LHSS, 115, SIAO, Orne Habitat, SAGIM...

Pour mener à bien ces actions, l'assistante sociale travaille avec la personne en difficulté mais aussi, avec un nombre considérable de partenaires/professionnels, de structures administratives et associatives (une liste approximative est enregistrée en annexe) avec les moyens de communication mis à sa disposition : 1262 appels téléphoniques (entrant/sortant), 305 mails, 60 courriers et des texto sur 2023.

Les freins dans la prise en charge sociale sont très souvent dus aux difficultés que rencontre ce public à réaliser seul les démarches administratives. Les raisons sont multiples : notamment par l'incapacité de pouvoir se rendre seul vers les services administratifs, de soins... souvent dues à l'accueil du professionnel (difficultés liées à la langue, à l'expression et à la compréhension, regard de l'autre, peur du jugement, sentiment de honte...), la complexité des démarches, l'absence de ressource financière et la problématique du transport pour se déplacer vers les organismes administratifs ou autres. L'assistante sociale fait en sorte que la personne en demande d'aide se sente rassurée et met tout en œuvre pour faciliter leur intégration dans le droit commun.

Depuis la mise en place des permanences médicales, il est convenu qu'elle assiste le médecin en l'absence de l'infirmière, ce qui représente pour **27** en 2023 consultations médicales (83 en 2022) différence justifiée par l'absence de l'AS affectée sur la PASS et remplacée par des AS du CHLA qui ne pouvait pas se rendre aussi disponible. A ce jour, le dispositif PASS semble répondre aux attentes du public d'après les retours des personnes accueillies, des partenaires et du personnel du service.

➤ **ACTIVITE SANITAIRE**

En réponse à la circulaire du 18/06/2013 de la DGOS, en février 2014, une professionnelle du secteur sanitaire intègre le dispositif PASS de L'Aigle. L'ouverture de la consultation médicale modifie complètement le regard porté sur le dispositif PASS par les partenaires des structures sanitaires et sociales. La présence d'un médecin apporte une reconnaissance de la pratique dans la prise en charge du public précaire et un levier pour l'activité de l'infirmière dans la prise en charge des suivis médicaux. Maintenant, nous pouvons constater que chacun des professionnels a pris possession de ses fonctions et de ses missions et nous pouvons parler d'unité PASS.

Avec l'accord de la direction du Centre Hospitalier, depuis plusieurs années, il est convenu que les médecins du service des Urgences apportent des réponses de soins au public de la PASS (en cas de situation particulière) du fait de l'absence du médecin au quotidien dans le service. Il est à noter que les actes médicaux dispensés par les Urgences ne sont pas comptabilisés dans les statistiques PASS.

Toutefois il faut rappeler que depuis 2023, 2 médecins interviennent 1 semaine sur 2 à la consultation médicale et se rendent très disponibles soit par téléphone soit par entretien physique, si l'IDE a besoin de leurs services pour une urgence (résultat d'examen, radiologie, courrier médecin spécialisé...).

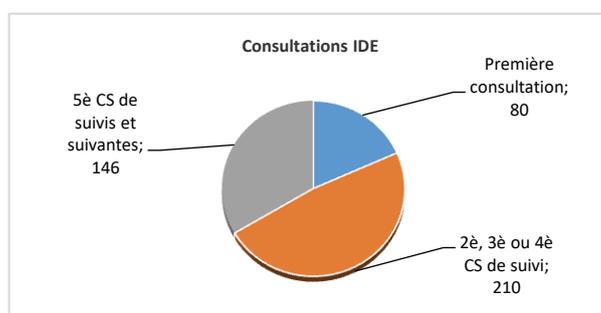
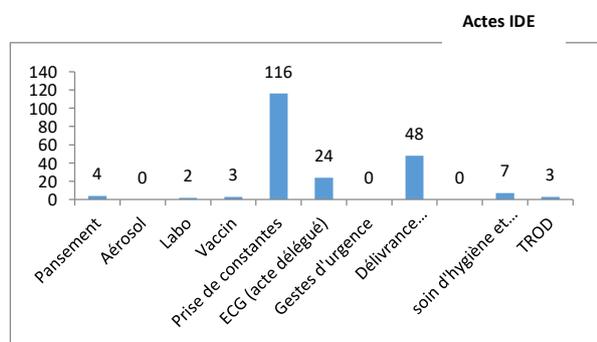
En 2023, les problématiques repérées par l'IDE sont multiples et on constate jour après jour que le public accueilli est en rupture de soins depuis plusieurs années. Les critères de dépendance liés aux consommations de produits (alcool, tabac...) représentent 7 % du public alors que les indicateurs de détresse /épuisement, isolement social, difficultés liées à l'expression et la compréhension des personnes consultées représentent 48 % auxquels s'ajoutent les problèmes d'hygiène. Tous ces éléments correspondent au profil de la population accueillie dans le courant de l'année. Les migrants sont plus ou moins isolés selon notre regard puisqu'ils arrivent à bénéficier d'un entourage social par le biais des organismes qui les hébergent. Nous constatons que la barrière de la langue reste la principale difficulté d'intégration mais nous avons aussi conscience que certains de nos migrants ne sont pas en capacité d'apprendre le français d'autant qu'ils ne connaissent uniquement que le dialecte de leur pays. De plus, l'accueil qui leurs est réservé est bien en de ça de leurs espoirs en arrivant sur le sol français.

La soignante a pris en charge 113 personnes sur un total de 214 personnes accueillies à la PASS, dont 72 nouveaux patients, elle a rencontré 415 personnes entre la consultation médicale et le suivi de la prise en charge.

L'infirmière impulse l'accompagnement vers le soin lors des prises en charge afin de répondre aux besoins de cette population fragile. Le travail d'écoute est aussi une action importante, même principale dans et pour la prise en charge comme l'accompagnement physique et le travail d'éducation et de prévention à la santé public. L'absence de soins depuis des années, la crainte d'aller seul vers les professionnels ou encore la barrière de la langue, l'absence de couverture sociale, l'absence de ressource ou de moyen de locomotion peuvent expliquer ce besoin d'être encadré et accompagné dans les premiers temps par une professionnelle.

Depuis la mise en place des permanences médicales, l'infirmière assiste le médecin lors des consultations médicales et tient une place importante dans la prise en charge. Elle a pour mission d'organiser la permanence médicale d'une semaine à l'autre. Elle gère la préparation de la salle de consultation (matériel, produits...), la prise de rendez-vous, le déroulement de la consultation médicale et prépare les dossiers des patients enregistrés pour la consultation. Ainsi que les dossiers à examiner après réception du compte rendu d'examen et les dossiers des patients qu'elle suit qui rencontrent un souci d'ordre médical. En présence du médecin, elle accueille, réalise les actes nécessaires (poids, taille), prise des constantes soit 68 % (température, tension, dextro, ECG), elle assure aussi le suivi du dépistage de la tuberculose en réalisant les IDR pour les moins de 18 ans et assiste le médecin lors de la consultation.

Si besoin, L'IDE assure les soins de première nécessité (pansement...). Elle recueille les informations médicales, assure le suivi médical en prenant les rendez-vous prescrits ou évalués par le médecin en intra et extra hospitalier.



En l'absence de couverture maladie ou complémentaire santé, la professionnelle gère, la délivrance des traitements prescrits avec la **pharmacie du centre hospitalier** : En 2023 / **63** ordonnances pour délivrance de traitement pour une file active **40**.

Pour les prescriptions prises en charge par l'assurance maladie, elle accompagne si besoin le patient à la pharmacie de ville. L'infirmière prépare les médicaments à remettre au patient, très souvent, pour une semaine voire 15 jours assurant ainsi une gestion plus rigoureuse du suivi, en lien avec le médecin référent. En règle générale, l'infirmière, pour faciliter l'accès aux soins, est amenée à se rendre au domicile du public PASS.

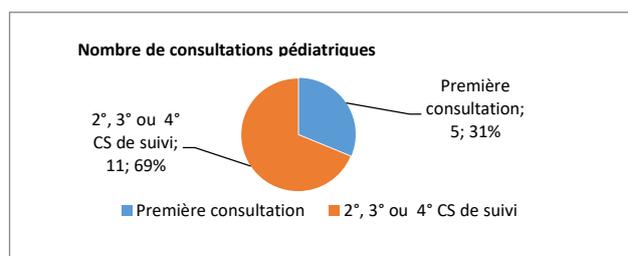
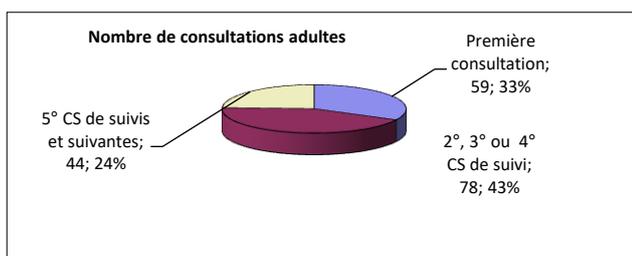
Un des premiers freins rencontrés par l'IDE dans la prise en charge du public reste la barrière de la langue malgré les outils mis à disposition, auxquels s'ajoutent la problématique de la mobilité des personnes en situation de précarité (milieu rural ...) et l'absence de moyen de transport sur notre territoire d'où la nécessité **d'Aller-Vers, fonctionnement déjà existant depuis des années** sur notre dispositif. Autre frein, la désertification médicale tant en intra qu'en extra- hospitalier (médecins libéraux et spécialistes) sur l'ensemble du territoire du pays d'Ouche ce qui entraîne inévitablement des répercussions sur la mise en place du suivi médical. Grâce à une bonne collaboration entre l'IDE PASS et la coordinatrice en santé de l'association YSOS, et en commun accord, certains accompagnements chronophages ne sont pas assurés par l'IDE PASS. Sa présence n'étant pas justifiée, cela permet donc de libérer du temps pour d'autres prises en charge.

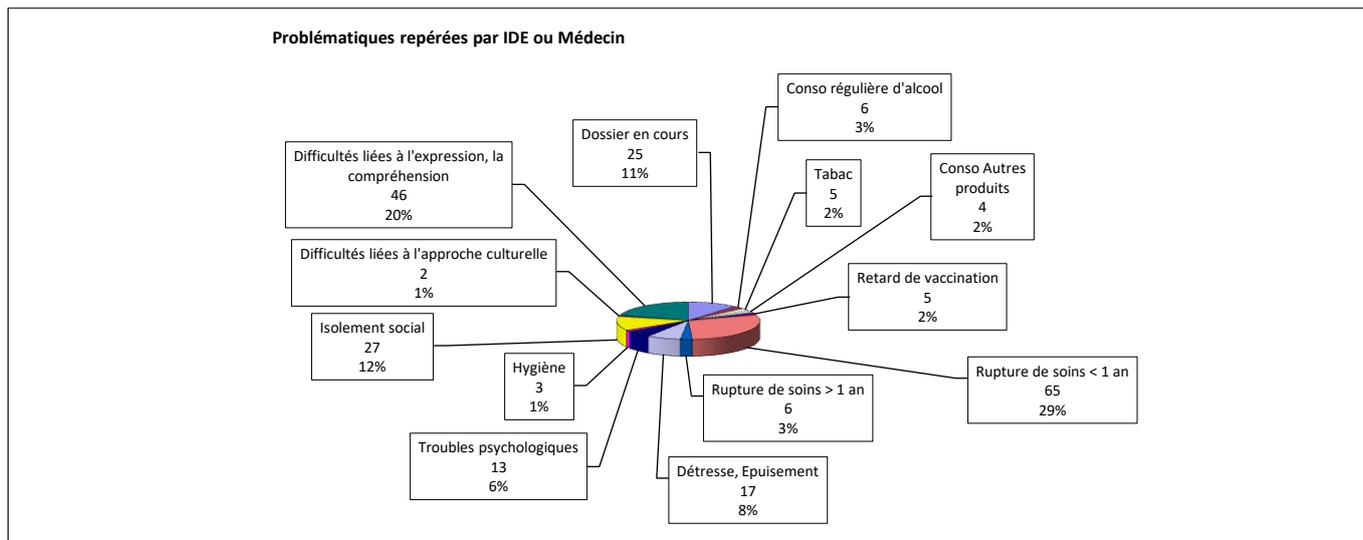
ACTIVITE MEDICALE

Les permanences médicales sont assurées tous les jeudis après-midi par un médecin identifié PASS secondé de l'infirmière de l'équipe. En 2023, la PASS a réalisé 41 permanences.

Des permanences médicales ont dû être annulées à la demande de la direction, en l'absence de médecin dans les services de soins du centre hospitalier.

Le nombre de consultations médicales réalisées s'élève à 223 pour une file active de 87 personnes dont 56 nouveaux patients. On enregistre 33 % de l'activité en première consultation Adulte et 31 % en pédiatrie.





Depuis l'ouverture de la permanence médicale, l'infirmière a fait en sorte de programmer les consultations médicales **85%** afin de gérer au mieux le temps des rendez-vous selon la situation du patient à accueillir et **15 %** par contre sont venus spontanément, peu de patients n'ont pas honoré leur RDV.

Lors de la première consultation médicale, le médecin accompagné de l'infirmière accueille et reçoit la parole du patient avant tout acte technique afin de comprendre le contexte social, les conditions de vie, le parcours de la personne avant son arrivée à la PASS et convie éventuellement l'assistante sociale à participer à l'entretien médicosocial, pour une prise en charge globale et selon la situation sociale.

Les pathologies rencontrées relèvent de la médecine générale et sont multiples : problèmes dermatologiques et infectieux dues aux conditions de vie, changements alimentaires ..., problèmes Gastro-hépat, neurologiques, ophtalmiques, ORL, traumatisme-Ortho, troubles psychosomatiques (nous travaillons plutôt bien avec TERRAPSY). A la suite de la consultation, le médecin prescrit des examens complémentaires (radiologie, sanguins...), des traitements à délivrer si le patient n'a pas de couverture maladie ou ne peut financièrement en faire l'achat. Il rédige si besoin, certificats médicaux, courriers pour la suite du suivi ou l'instruction de dossiers sociaux et n'hésite pas à joindre ses confrères pour échanger sur une urgence médicale ou prendre des RDV en faveur du patient.

La problématique constatée reste la barrière de la langue qui, sans service d'interprétariat, ne peut fonctionner sans consultations programmées. Le recours à Google reste la méthode la plus utilisée, rapide, simple et gratuite mais hélas chronophage. Les outils d'aide à la traduction remis par la coordination des PASS sont obsolètes, le public n'étant plus le même. Autre problématique majeure, la désertification médicale sur notre territoire, malgré la mise en place du Médibus (permanences le mercredi et jeudi dans le Pôle Santé de L'Aigle).

L.3 Qualité

Nouvelles procédures/protocoles mis en place

- Protocole de collaboration entre le service des urgences et le PASS Ref : PASS-PCD-001 - VERSION: N° 1
- Fiche de Transmission Service des Urgences/Service Social/PASS ref : PASS-FOR-005 V4

II. Les projets réalisés en 2023

Axes de travail	Actions prévues	Actions réalisées	Evaluation
Poursuivre le développement de la PASS	Activité constante	Fiche de transmission Urgences/PASS	
Poursuivre le travail engagé avec la coordination des PASS de Normandie (CeGIDD/CLAT/ CENTRE DE VACCINATION)	2022/2023	En cours	Reporter cet axe de travail
Actions de prévention et de promotion en santé public IDE et ASS	2022/2023	Non réalisé	Reporter cet axe de travail
Permettre au nouveau médecin de se consacrer à ses nouvelles missions PASS sur le territoire	2023	Réalisé en partie	A participer au Copil 2022 présenté en 2023
Informatisation de la PASS : création de dossier patient	2023	Non réalisé	Report de l'axe de travail
Augmenter le temps de travail du personnel PASS	2023	Réalisé	Temps de secrétariat

Analyse et commentaires :

Absence de l'ASS à 60%, remplacement de cette professionnelle par une ASS du service social hospitalier jusqu'en août et selon les disponibilités des services de soins et 01/09 reprise de cette mission par le Cadre Socio-Educatif (mi-temps thérapeutique sur 2 services) et suivi du départ au 01/12 de la secrétaire.

Malgré, le manque de personnel : les professionnelles présentes ont fait en sorte de faire fonctionner l'unité PASS et de prendre le mieux possible en charge le public **soit 214 personnes**.

III. Axes de travail et perspectives 2024 en lien avec le projet d'établissement 2017-2021 :

Axes stratégiques	Actions prévues	Indicateurs
Poursuivre le développement de la PASS	Activité constante	Nombre de structures rencontrées des partenaires et structures
Poursuivre le travail engagé avec la coordination des PASS de Normandie (CeGIDD/CLAT/ CENTRE DE VACCINATION)	2023/2024 Temps d'échanges/travail en commun	Mise en place de Convention partenaires
Actions de prévention et de promotion en santé publique IDE et ASS	2023/2024 Participer à des groupes de travail sur le territoire en lien avec l'activité du dispositif PASS ou Forum	Nombre de groupe de travail, forum, rencontres interprofessionnelles
Augmenter le temps travail du personnel PASS	2023/2024	Direction de l'établissement de santé/ MIGAC/ ARS
Création d'un bon de circulation intra hospitalier pour les patient PASS	Groupe de travail avec la responsable du BAC pour modalité d'application	Mise en application du bon de circulation

Permettre au nouveau médecin de se consacrer à ses nouvelles missions PASS sur le territoire	2023/2024	Nbre de réunions de coordination PASS/ARS de Normandie Nbre d'homologues rencontrés Participation aux échanges des pratiques médecins
Déployer le dossier patient informatisé	Relance du service informatique	Nombre de dossier informatisés
Création d'un document explicatif du système de santé en France à destination du public PASS	Groupe de travail	Référencement du document

Analyse et commentaires :

En raison de l'absence prolongée de plusieurs professionnelles sur l'année 2022: Les Projets de travail 2023 n'ont pas été réalisés, mais sont reportés à **2024**.